

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Isabelle DELAINE

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 16 mars 2023
Date de publication : 30 mars 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MICHAUD Dominique	TRONCIN Dominique	PRAT Hervé
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	PAUVRET Emeric	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	DELAINE Isabelle	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	DOUZENEL Alexandre	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	GIROD Isabelle	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	GRUET Justine	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	HAMDAROUI Ako	CALLEGHER Aline
GUIBELIN Marie-Rose	HERRMANN Nadine	JEANNEAUX Cyriel
HOFFMANN Maurice	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
LEPETZ Joëlle	JARROT-MERMET Laëtitia	LAGNIEN Jacques
PECHINOT Jacques	MARCHAND Sylvette	
RYAT Thomas	MBITEL Mohamed	
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

Conseillers absents ayant donné procuration

MANGIN Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
BERTHAUD Mathieu donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
CUINET Jean-Pierre donne procuration à MARCHAND Sylvette
DEMORTIER Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à NONNOTTE-BOUTON Catherine
GOMET Nicolas donne procuration à BERNARDIN Daniel
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

MATHIOT Agnès	CHAUTARD Christophe	MATHEZ Christian
LACROIX Olivier	BREMOND Gabriel	GINET Gérard
VERNE Pierre	VIVERGE Patrick	
BONIN Jean-Luc	DAVID Françoise	

Objet : Cession de terrain à la SARL CNBT

Rapporteur : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Par délibération n° GD70/22 du 23 juin 2022, le Conseil Communautaire avait approuvé la cession de l'ancienne gare de Parcey, cadastrée section ZM n°70, pour une superficie 3 823 m² à la SARL CNBT représentée par Monsieur Nicolas COLOMBO et spécialisée dans le secteur du bâtiment et travaux publics, déjà implantée dans le secteur de Goux.

Aujourd'hui, à la suite de multiples échanges, il a été convenu qu'il était préférable que l'implantation du futur bâtiment professionnel de la SARL CNBT se fasse sur la commune de Choisey.

Ainsi, il a été proposé à Monsieur COLOMBO l'acquisition d'une partie de la parcelle ZX n°61 sise à Choisey pour une superficie d'environ 4 008 m² à parfaire par voie de géomètre moyennant le prix de 15 euros /m² HT, prix équivalent au prix proposé pour le terrain sis à Parcey.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la vente à la SARL CNBT, représentée par Monsieur COLOMBO Nicolas, dont le siège social se situe 37 rue des Puits à Goux, d'une partie de la parcelle ZX n°61 cadastrée à Choisey pour une superficie d'environ 4 008 m² à parfaire par voie de géomètre,
- **DE PRÉCISER** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 15 €/m² hors taxe,
- **DE PRÉCISER** que toute personne physique ou morale pourra se substituer à la SARL CNBT dans le respect des engagements mentionnés ci-dessus, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **DE PRÉCISER** que cette délibération annule et remplace la précédente n° GD70/22 du 23 juin 2022,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
 - Déposer une demande de permis de construire un bâtiment dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur avant le 30 juin 2023,
 - Signer l'acte de vente après obtention de l'autorisation d'urbanisme purgée de tout recours au plus tard le 31 janvier 2024,
Etant entendu que si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
 - Débuter les travaux de construction (situation attestée par le dépôt en Mairie de Choisey de la déclaration d'ouverture de chantier) au plus tard trois mois après la signature de l'acte de vente, l'inobservation de cette clause pouvant conduire à la résiliation de la vente avec restitution du prix de vente minoré de 10% à titre de dommages et intérêts. Dans cette hypothèse, le vendeur fera connaître sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire,
 - Terminer le chantier (situation attestée par le dépôt en Mairie de Choisey de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) au plus tard douze mois après la signature de l'acte de vente,
 - Verser à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en cas de revente de tout ou partie du terrain bâti ou non dans le délai de dix ans suivant la régularisation de la vente par acte authentique, une indemnité hors taxe, calculée comme étant le produit de la surface du terrain vendu par un complément de prix de 15 €/m² hors taxe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir.

SCRUTIN POUR : 66
 CONTRE : 0
 DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 8
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle AAT/Développement Economique
- SARL CNBT – 37 rue des Puits, 39100 Goux
- Maître Claire-Lise LOCURCIO – 98 Avenue Jacques Duhamel, 39100 Dole

*Fait à Abergement-la-Ronce, le 23 mars 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*



Jean-Pascal FICHERE.

**Cession a la SARL CNBT
ZAE CHOISEY**

